

Année académique 2020 - 2021

Domaine Économique

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél: +32 (0) 65 40 41 44 Fax: +32 (0) 65 40 41 54 Mail: eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 31S Comptabilité 3							
Code	ECCM3B31SCPT3	Caractère	Obligatoire				
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1				
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	48 h				
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Coralie VAN HOUTTE (coralie.van.houtte@helha.be) Simon NKUETE (simon.nkuete@helha.be)						
Coefficient de pondération		20					
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC					
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français					

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette unité d'enseignement est de maîtriser les spécificités comptables et fiscales des différentes formes de rémunérations, d'ATN et d'avantages sociaux, ainsi que les spécificités de l'affection du résultat. Maîtriser la comptabilité des grands groupes et le management des risques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution
 - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
 - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- Compétence 2 Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe
 - 2.4 Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises
- Compétence 3 Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable
 - 3.1 Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur
 - 3.4 Mettre en place, alimenter et utiliser des outils de pilotage et de contrôle de gestion
- Compétence 4 Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique
 - 4.1 Comprendre les problématiques de l'entreprise et de son environnement
 - 4.3 Vérifier la conformité des documents aux exigences légales
 - 4.4 Établir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations
 - 4.5 Optimiser le système d'information comptable
- Compétence 5 S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission
 - 5.5 Développer et assurer le suivi des procédures de contrôle interne

Acquis d'apprentissage visés

A la fin de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable:

- de maîtriser les spécificités comptables et fiscales des différentes formes de rémunaration et les spécificités de l'affectation du résultat;
- d'identifier les differentes liaisons entre les entités, d'établir les comptes annuels consolidés;
- de maîtriser l'organisation de l'entreprise, d'identifier ses faiblesses et d'apporter des mesures de

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECCM3B31CPT3A Comptabilité

48 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM3B31CPT3A Comptabilité

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général: la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette acticité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions:

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont qustion sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. la non présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP poue l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).



Année académique 2020-2021

Domaine Économique

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél: +32 (0) 65 40 41 44 Fax: +32 (0) 65 40 41 54 Mail: eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Comptabilité						
Code	3_ECCM3B31CPT3A	Caractère	Obligatoire			
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1			
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	48 h			
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Coralie VAN HOUTTE (coralie.van.houtte@helha.be) Simon NKUETE (simon.nkuete@helha.be)					
Coefficient de pondération		20				
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français				

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette unité d'enseignement est de maîtriser les spécificités comptables et fiscales des différentes formes de rémunérations, d'ATN et d'avantages sociaux, ainsi que les spécificités de l'affection du résultat. Maîtriser la comptabilité des grands groupes et le management des risques. Ce cours s'inscrit dans le volet consacré à l'étude du phénomène des groupes de sociétés dans la vie économique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Comptabilité

A l'issue de cette AA, l'étudiant sera capable, à partir de pièces justificatives ou de cas concrets:

- d'assurer la tenue correcte des journaux, des comptes généraux et des comptes individuels d'une entreprise.
- de comptabiliser l'avantage de toute nature pour les voitures de société et de maîtriser l'aspect fiscal de cet ATN.
- de maîtriser la comptabilité des sociétés (Constitution, affectation du bénéfice, liquidation);

Les compétences visées:

- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, riqueur, proactivité et créativité.
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques profesionnelles.
- 2.4 Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et la restructurtion d'entreprises.
- 3.1 Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur.
- 4.4 Etablir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations.

Consolidation

L'objectif de cette AA est d'introduire les étudiants aux méthodes de gestion comptable des groupes de sociétés et à l'analyse des informations financières diffusées par l'entité consolidée en conformité avec les normes comptables internationales.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Comptabilité

- Les différentes formes de rémunérations, les ATN et les avantages sociaux, maîtrise des aspects comptables et fiscaux;
- La comptabilité des société (Affectation du résultat);
- L'enregistrement comptable sur base de pièces justificatives.

Consolidation

- Définition du périmètre de l'entité consolidée et les méthodes d'organisation à mettre en oeuvre pour collecter et fiabiliser l'information à consolider;
- Etude des différentes étapes du processus de consolidation;
- Analyse des informations consolidées;
- Gestion de l'entreprise par la compréhension du management des risques de l'entreprise.

Démarches d'apprentissage

Comptabilité

- Cours magistral et/ou Capsules d'apprentissage en ligne;
- · Exercices;
- Correction des exercices de manière autonome sur base de la publication des corrigés détaillés;
- Travail en autonomie.

Consolidation

- Cours magistral;
- Présentation Powerpoint ponctuée d'exemples pratiques;
- · Notions théoriques entrecoupées d'exemples;
- Travail en autonomie.

Dispositifs d'aide à la réussite

Comptabilité

- Séance de questions/réponses par groupe en présentiel ou en distanciel (via Teams)
- Il est de la résponsabilité de l'étudiant de solliciter une séance de questions/réponses s'il en ressent le besoin. La démarche d'un RDV avec le professeur viendra de l'étudiant.

Consolidation

• Séance de question-réponses

Ouvrages de référence

Comptabilité

- Traité de comptabilisation de J. Antoine, C. Dendauw, édition De Boeck.
- Guide impôts 2020, IPCF.
- Guide impôts 2020, Test Achats
- Fiscalité et mobilité, de F. Coutureau et O. Evrard, édition Anthémis
- Pacioli
- Comptabilité créative
- Fiscologue

Ces ouvrages et revues ne sont ni indispensables ni obligatoires à la réussite de l'AA.

Consolidation

Néant

Supports

Comptabilité

Syllabus (théorie et exercices).

Notes de cours.

Consolidation

Présentation PowerPoint, illustrations de cas réels et d'articles de presse d'actualité.

Notes de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

<u>Comptabilité</u>: Examen écrit. Cet examen compte pour 50% de la note finale. <u>Consolidation</u>: Examen écrit. Cet examen compte pour 50% de la note finale.

Cette répartition est valable aussi bien en janvier qu'en septembre.

En fonction des conditions sanitaires, si l'examen ne peut se faire en présentiel, il pourra être remplacé par un examen écrit ou oral en distanciel.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Principe général: la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités décrites dans les fiches ECTS de l'AA.

Exceptions:

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans uns des AA composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'AA, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des AA de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de

département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).